



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale des Territoires

À Angers, le 13 décembre 2017

Service Sécurité Routière et Gestion de Crise

Unité Loire et navigation

## DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

### BASSIN DE LA MAINE

### AVIS À LA BATELLERIE

Rivière : LA MAINE, LA MAYENNE, LA SARTHE, L'OUDON

Référence : 17-271

Le directeur départemental des Territoires,

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n° DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 09 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu la demande du 12 décembre 2017 du conseil départemental de Maine-et-Loire ;

Il est demandé à tous les usagers de la voie d'eau de faire preuve de vigilance lors des manœuvres d'approche des écluses du bassin de la Maine, car certains pontons d'attente aux écluses peuvent se trouver submerger en raison de la montée des eaux, à partir du

**mercredi 13 décembre 2017 à 10 h.**

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur départemental des Territoires,  
et par subdélégation,  
le chef de l'unité Loire et navigation,

  
Didier Huchedé.